



La filière forêt bois : un enjeu pour la Chambre d'agriculture de Moselle

La valorisation de la forêt est une mission des Chambres d'agriculture. Les actions des Chambres du Grand Est en faveur du développement de la filière bois sont désormais structurées à travers un service commun régional.

Ainsi, la Session d'automne de la Chambre d'agriculture a été l'occasion pour Christophe Schilt, responsable du service commun «Valorisation du Bois et Territoire» à la Chambre régionale du Grand Est et Didier Daclin, membre de la Chambre d'agriculture représentant la forêt, Président du syndicat des forestiers privés de Moselle, Président de l'Union forestière de l'Est et Vice-Président du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de présenter les enjeux de la filière forêt bois.

Premier constat : si le changement climatique impacte l'agriculture, la forêt dans son ensemble est, elle aussi impactée par le phénomène et les forestiers ont pleine conscience du problème et de ses enjeux. Ainsi, les conditions météorologiques de 2018 pourraient devenir la règle à l'horizon 2050.

Ces conditions de 2018 ont favorisé les attaques des scolytes sur les peuplements d'épicéas sans compter les conséquences sur les plantations de l'automne dernier et de ce printemps.

Les professionnels du secteur sont donc sur la brèche pour chercher des alternatives à la sylviculture actuelle et aux modes d'exploitation. Un décalage des interventions avec des exploitations estivales en bonnes conditions, déjà monnaie courante en résineux, pourraient bien devenir la règle également pour les feuillus. En conciliant les facteurs économiques, écologiques et paysagers, il faudra à l'avenir, proposer des solutions viables et durables aux propriétaires forestiers.

La Moselle, troisième producteur de bois du Grand Est

En moyenne 846.000 m³ de bois sont récoltés chaque année, 39 % en bois d'œuvre (construc-



La Moselle est le quatrième département le plus boisé du Grand Est.

tion, ameublement) et 26 % en bois d'industrie (bois reconstitué, papier, industrie lourde). Le bois énergie représente aujourd'hui plus d'un tiers de la récolte (bois bûche, plaquettes) et la demande ne fait qu'augmenter. L'UEM (Usine d'électricité de Metz) est un bon exemple de valorisation du bois énergie.

Dans ce contexte, un des enjeux est le respect de la hiérarchie des usages.

Selon Didier Daclin : «*l'industrie lourde de première et deuxième transformation du Grand Est est bien fournie par rapport aux autres régions. La forêt a contribué à notre richesse industrielle, que ce soit des scieries de résineux dans le massif vosgien, des scieries de feuillus dans les zones de plaine, de l'industrie lourde. La deuxième transformation notamment l'ameublement a subi de plein fouet la mondialisation. Des scieries ferment. Malgré tout, le tissu reste bien*

présent».

Avant 2000, le hêtre se vendait plus cher que le chêne car la demande asiatique était très forte. Cela a permis d'écouler les volumes suite à la tempête Lothar mais cela a aussi tué l'économie du hêtre (arrêt de la fabrication des chaises dans les Vosges et plus largement l'ameublement). Cette industrie n'a pas réussi à se reconstituer ce qui explique aujourd'hui le prix ridiculement bas du hêtre. «*Il faut éviter que cela se pro-*

duise avec le chêne» insiste Didier Daclin. «*Le chêne a été conservé en France pour la tonnellerie et la parqueterie. Mais aujourd'hui, la Moselle est fortement impactée par l'export de grumes vers l'Asie : 40 % du volume de chêne est exporté sans transformation. En 40 ans, la récolte de chêne dans le Grand Est a chuté dangereusement passant de 800.000 à 500.000 m³. Les meilleurs peuplements sont partis à l'export lors de la tempête de 2000 et encore*



Les professionnels cherchent des alternatives à la sylviculture actuelle et aux modes d'exploitation.

aujourd'hui 200.000 m³ partent directement à l'export sans création de valeur ajoutée sur le territoire. Les 300.000 m³ restant servent à alimenter les scieries du Grand Est mais ces dernières fonctionnent quasiment toutes à mi-régime par manque de matière à un prix raisonnable, alors qu'il y a une embellie sur le parquet et la charpente en chêne. La situation est tendue». Sécuriser les approvisionnements est donc un fort enjeu de la forêt bois. Dans le chêne, le label UE mis en place permet aux acteurs labellisés d'avoir un accès privilégié à la ressource issue des forêts françaises.

La mobilisation durable de la ressource : une priorité

Les forêts de Moselle et du Grand Est sont riches avec plus de 200 m³/ha en moyenne, contre 160 m³/ha en moyenne au niveau national. Cela s'explique par la gestion durable et efficace des forêts du Grand Est par les acteurs publics et privés.

En France ¾ des forêts sont privées et ¼ sont publiques. En Grand Est, c'est l'inverse, 52 % des forêts sont publiques, c'est-à-dire appartiennent à des collectivités et à l'Etat (forêts domaniales) et 48 % sont privées.

La Moselle, avec 189.000 ha, est le 4^e département le plus boisé du Grand Est après les Vosges, la Haute Marne et la Meuse. Le moins boisé est la Marne.

«*La notion de propriété est très importante*» insiste Christophe Schilt. En Moselle, 22.600 propriétaires se répartissent 65.000 ha de forêt. 900 propriétaires ont plus de 4 ha mais les propriétaires de plus de 10 ha sont rares. Les forêts domaniales et communales sont gérées par l'ONF (Office National des Forêts) et 51.000 ha sont détenus par les collectivités (450 communes, groupements de communes et établissements publics).

D'où l'enjeu de proximité avec les petits propriétaires. Le syndicat des propriétaires forestiers privés regroupe 300 propriétaires et doit faire face actuellement à la forte pression de l'export et trois dossiers de vols de bois sur le terrain.

Didier Daclin insiste sur «*la nécessité de mobiliser et valoriser du bois en petite forêt privée car c'est là que se trouvent les volumes supplémentaires. Il faut réduire le morcellement de la forêt privée pour éviter les friches industrielles du bois*».

Le nouveau service commun régional «Valorisation du Bois et Territoire»

Les Chambres d'agriculture sont compétentes en vertu du code forestier pour développer et animer des actions forestières.

Désormais cette compétence est organisée à travers un service commun régional «Valorisation du Bois et Territoire». Ce service a vocation à mettre en œuvre le cadre opérationnel du programme régional. Il regroupe les Chambres d'agriculture 54, 55, 57, 88, Alsace et Chambre régionale du Grand Est. Trente collaborateurs (15,5 ETP) sont concernés.

Simon Weiss est le conseiller forestier de la Chambre d'agriculture de la Moselle. Ce programme régional est mis en œuvre de façon partenariale entre autres avec le CRPF Grand Est, les communes forestières, les opérateurs économiques, les structures représentatives des propriétaires et s'inscrit dans la politique forestière de l'Etat, de la Région Grand Est et du Conseil départemental.

Le financement de ce programme régional est assuré par la part «forêt» de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TATFNB), l'Etat, la Région et l'Europe (FEADER).

Comité de rédaction du 05/10/18 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie Adamy et Estelle Pochat, élues ; Denis Stragier, Directeur ; C. Girard, C. Marconnet, M. Morhain, C. Rettel, A. Touchot.